

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 02 novembre 2023**

**Délibération n° 2023-11-02**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 26/10/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 26/10/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Serge ARLA ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Cyril DURU ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON donne procuration à Christine VICENTE en date du 26/10/23  
Sandrine COELHO donne procuration à Cyril DURU en date du 30/10/23  
Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 02 novembre 2023  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 31 octobre 2023  
Christel EYREHAMOUNO donne procuration à David PERRIARD en date du 30 octobre 2023  
Delphine OUVRANS donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 02 novembre 2023  
Bertrand LEIRIS donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 02 novembre 2023

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**Objet :** Réaménagement de la Vélodyssée à ONDRES – Transfert de subvention suite au transfert de maîtrise d'ouvrage de l'opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté d'attribution de subvention de l'Etat en date du 20 décembre 2022 au bénéfice de la commune d'Ondres et relatif au financement de la réalisation du projet d'aménagement cyclable Ondres-Labenne par la Vélodyssée,

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le 03/11/2023

ID : 040-214002099-20231102-DELIB2023\_11\_02-DE



VU la délibération du 2023-07-02 du 6 juillet 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et du marché de maîtrise d'œuvre, à la Communauté de Communes du Seignanx, pour le réaménagement d'une voie verte « Itinéraire Vélodyssée entre Labenne et Tarnos sur la Commune d'Ondres »,

VU la délibération 2023-09-14 du 27 septembre 2023 par laquelle la Communauté de Communes du Seignanx sollicite, auprès de l'Etat, le transfert, au bénéfice de la Communauté de Communes du Seignanx, de l'arrêté d'attribution de subvention en date du 20 Décembre 2022 à la Commune d'Ondres,

CONSIDERANT la nécessité de valider le transfert de l'arrêté d'attribution de la subvention de l'Etat obtenue au titre de la Vélodyssée au bénéfice de la Communauté de Communes du Seignanx pour finaliser le plan de financement et pouvoir lancer les travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** – Le transfert de l'arrêté d'attribution de subvention de l'Etat, en date du 20 Décembre 2022, relatif au financement de la réalisation du projet cyclable Ondres-Labenne par la Vélodyssée au bénéfice de la Communauté de Communes du Seignanx est approuvé,

**ARTICLE 2** - Madame Le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à ce dossier,

**ARTICLE 3** - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 03 novembre 2023,  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



Acte rendu exécutoire le ..03... / ..M... / 2023

- après télétransmission électronique le ..03... / ..M... / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le ..03... / ..M... / 2023

